



Tinténiaac **Objet : Bourse de rentrée scolaire**

Madame Monsieur,

Le Conseil Municipal dans sa séance du 25 septembre 2020 a décidé de reconduire pour les enfants Tinténiacois scolarisés en élémentaire à l'école René Guy Cadou et l'école Notre Dame, la bourse de rentrée scolaire.

Celle-ci sera modulée en fonction du quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales selon les modalités suivantes :

Tarifs n°	Quotient Familial CAF	Montant en €
1	De 0 à 800€	45
2	De 801€ à 1 100€	35
3	De 1 101€ à 1 400€	25
4	> 1 401€	15

Afin que cette bourse de rentrée puisse vous être versée, merci nous adresser par mail à l'adresse suivante resa@tinteniacy.fr les pièces ci-après ou les déposer en mairie :

- une attestation de la CAF à jour (SEPTEMBRE 2020) comportant votre quotient familial ;
- une copie du livret de famille (la copie pourra se faire sur place);
- un relevé d'identité bancaire ;
- jugement de divorce ou séparation, si tel est le cas.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

L'adjointe à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse,

Isabelle GARÇON

